



COMMERCE: le temps d'une nouvelle vision

Le Mandat commercial alternatif

Avant-propos

Le Mandat commercial alternatif a été développé dans le cadre de consultations larges de la société civile partout en Europe. Les membres et les supporters du Mandat commercial alternatif ne sont pas nécessairement d'accord avec chacun des détails de ce document, mais en soutiennent la ligne d'analyse générale. Nous le considérons du reste comme un document vivant et comme une invitation de tous à rejoindre le débat quant à l'avenir de la politique de commerce et d'investissement de l'Union européenne.

L'Alliance pour le Mandat commercial alternatif rassemble des associations de développement et des groupes paysans, des militants pour le commerce équitable, des syndicalistes, des travailleurs migrants, des écologistes, des groupes de femmes, de consommateurs et de défense des droits humains de toute l'Europe, qui proposent une vision alternative de la politique commerciale européenne privilégiant les peuples et la planète au détriment du business.

Contenu

- 3 **Commerce** : le temps d'une nouvelle vision
- 5 **Le Mandat commercial alternatif** : principes fondamentaux
- 6 **Le principe sous-jacent du Mandat commercial alternatif** : le contrôle démocratique sur le processus d'élaboration des politiques de commerce et d'investissement
- 8 **Le Mandat commercial alternatif** : dix questions clés

Commerce : le temps d'une nouvelle vision

Il n'y a pas de doute – le modèle commercial mondial tel que les multinationales le conçoivent néglige les peuples, les communautés et l'environnement.

Le commerce devrait concerner l'échange entre des régions écologiquement et culturellement distinctes qui partageraient équitablement leurs produits, leurs savoir-faire et leur créativité. Mais au cours des dernières décennies, le commerce est moins devenu une affaire d'échange de biens et davantage un instrument pour éliminer les protections sociales et environnementales aux fins de servir les intérêts du monde des affaires. L'accord de libre-échange proposé entre les États-Unis et l'Union européenne – le Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement – en est un bon exemple : alors que l'élimination des droits de douane entre l'Europe et les USA est présentée comme une issue à la crise économique qui frappe les deux régions, cet accord va en réalité sérieusement entamer les droits sociaux, environnementaux et les droits du travail.

La course toujours plus rapide au moins disant détruit les vies, les moyens de subsistance et les communautés. Aujourd'hui, le commerce est utilisé comme système de contrôle par les puissants, et pour promouvoir les intérêts particuliers d'une minorité.

L'injustice de notre système commercial international frappe maintenant le cœur de l'Europe – la crise économique en Europe n'est pas seulement une crise de la dette, mais également une crise du commerce tel que l'ont bâti les grandes entreprises.

L'élimination des contrôles des capitaux et la libéralisation des services financiers qui ont permis aux banques et aux entreprises de services financiers de spéculer sans scrupule – ajoutées aux règles de fonctionnement du marché intérieur qui ont toléré d'énormes déséquilibres commerciaux entre les États membres – ont aggravé la crise de la dette en Europe. L'imposition consécutive des privatisations, la liquidation des lois protégeant les travailleurs et les coupes budgétaires draconiennes (alors que les banques qui avaient provoqué la crise sont protégées par les règles commerciales) reflètent l'impact terrible qu'ont pu avoir les accords commerciaux sur des millions de personnes ailleurs dans le monde.

Notre système commercial viole aussi constamment les limites de la biosphère. L'empreinte écologique de l'Union européenne – générée par son système commercial et ses niveaux de consommation – est une des

plus élevées au monde. Cela conduit à la dépossession des communautés de leurs terres, de l'eau et de multiples autres ressources, tout en précipitant notre planète au bord de la catastrophe climatique.

Une nouvelle vision du commerce est non seulement possible, mais absolument nécessaire. Elle doit être basée sur une nouvelle série de principes, et elle doit respecter les engagements internationaux et les obligations juridiques de l'Union européenne afin d'assurer la cohérence de ses politiques, qu'elles soient relatives à la démocratie, à la coopération, à la participation du public, aux droits humains, à la justice sociale, à l'égalité hommes-femmes ou la durabilité écologique.

La transparence devrait être au cœur de telles politiques : en plus d'un processus de participation authentique et permanent, l'UE et ses États membres doivent évaluer les impacts de leurs actions et en rendre les résultats publics, afin de permettre aux citoyens de faire des choix éclairés.

Convaincus de cette nécessité, plus de 50 organisations européennes – groupes paysans, syndicats, militants des droits humains, organisations de défense de l'environnement, réseaux de commerce équitable et acteurs du développement – ont uni leurs forces pour développer le Mandat commercial alternatif. Il appelle à la refonte du régime commercial, refonte qui conduira à des alternatives concrètes, dans le cadre desquelles le commerce servira l'intérêt de tous, tout comme celui de l'environnement.

A la différence des négociations actuelles – qui se tiennent à huis clos, et confèrent un accès privilégié aux entreprises multinationales – les consultations préparatoires à ce mandat ont été conduites de façon participative et transparente, et ont identifié 10 thèmes nécessitant une réforme des politiques commerciales. Ce Mandat discute ces 10 thèmes en détail, de même que le principe fondamental sous-jacent à ces réformes : le besoin de contrôle démocratique sur le processus d'élaboration des politiques de commerce et d'investissement.

Ce document est ouvert aux commentaires, car nous croyons que seul un mandat commercial par et pour les peuples pourra fonctionner.

Merci de lire ce document et d'y contribuer avec vos idées.



LE MANDAT COMMERC ALTERNAT

Le Mandat commercial alternatif : principes fondamentaux

Des politiques de commerce et d'investissement démocratiquement contrôlées résident au fondement du Mandat commercial alternatif. Notre Mandat exige des politiques de commerce et d'investissement qui permettront :

- que les droits humains, les droits des femmes, le droit du travail et la protection de notre environnement prennent la priorité sur les intérêts des entreprises et des acteurs privés.
- une transformation structurelle : l'accès universel à des services publics de qualité, à la protection sociale, à des normes sociales et environnementales plus élevées, à la démocratie et à la transparence.
- aux gouvernements de réguler les importations, les exportations et les investissements de façon à ce qu'ils soient mis au service de leurs propres stratégies de développement durable.
- aux pays, aux régions et aux communautés de réguler la production, la distribution et la consommation de leurs propres biens et services.
- que la politique commerciale de l'Union européenne respecte le droit des pays et des régions à développer – et à lui donner la priorité – le commerce local et régional par rapport au commerce international (par exemple concernant l'alimentation).
- qu'une politique industrielle puisse être développée, et favorise une transition juste vers un autre modèle de développement.
- que les normes sociales et environnementales contraignantes soit renforcées, et que soit mise en place la transparence la plus complète sur toute la chaîne de création de valeur.
- une juste répartition des bénéfices tout au long de la chaîne de création de valeur, qui garantira un revenu stable et décent aux producteurs et aux travailleurs, ainsi que des prix accessibles aux consommateurs, particulièrement pour les biens de première nécessité telles que la nourriture et les médicaments.
- que les gouvernements, les parlements et les autorités publiques conservent le plein droit de réguler les marchés et les opérateurs de services financiers, de façon à protéger les droits sociaux et le système de protection sociale, à garantir la durabilité, à protéger le contrôle démocratique et à assurer la stabilité financière (dont la limitation des flux financiers).
- l'échange de la connaissance et le libre accès à celle-ci – par exemple à travers des systèmes "open source", des initiatives d'échange de semences ou encore des groupes de licences, et l'octroi de licences ouvertes pour promouvoir l'innovation et l'accès aux médicaments.
- que certains secteurs, comme les biens publics, l'eau, la santé et l'éducation, ou encore les services financiers, soient exclus des négociations européennes de commerce et d'investissement.
- que le principe de responsabilités communes mais différenciées soit reconnu aux pays en développement, et qu'un traitement spécial et différencié soit garanti aux plus pauvres.
- que le principe de précaution (lorsque la responsabilité est prise de protéger le public de dangers potentiels, même quand ils ne sont pas prouvés) soit appliqué à tous les accords de commerce et d'investissement.

CIAL
IF

Les principes sous-jacents du Mandat commercial alternatif : le contrôle démocratique sur l'élaboration des politiques de commerce et d'investissement

Pour construire des sociétés plus justes et plus démocratiques, nous n'avons pas seulement besoin de changer les politiques de commerce et d'investissement de l'Union européenne comme décrit dans la suite du document ; nous avons également besoin de changer la façon dont les décisions concernant le commerce et l'investissement sont prises : les populations doivent réclamer le contrôle démocratique sur les processus politiques relatifs au commerce et à l'investissement.

Principaux problèmes

Le secret des négociations commerciales : les négociations commerciales avec les pays tiers se tiennent à huis clos. Aucune position ou document de négociation n'est divulguée au public dans aucun des pays jusqu'à ce que les négociations aient été conclues – même si les accords de commerce de l'Union européenne affectent les Européens autant que n'importe quelle autre loi publiquement discutée.

La politique de commerce et d'investissement est contrôlée par des responsables non-élus. La politique commerciale de l'Union européenne est dominée par la Commission européenne – une instance qui n'est pas élue. La Commission seule a le droit d'initier la politique commerciale, de proposer les lois relatives au commerce et d'entreprendre les négociations. Ni les citoyens ni les Parlements, qu'ils soient européen ou nationaux, n'ont ce droit. Le rôle du Parlement européen est limité à la seule "option nucléaire", or à la possibilité de dire "oui" ou "non" à un accord commercial quand les négociations sont achevées.

Des consultations citoyennes ridicules : Il est rare que la Commission européenne accorde aux citoyens la chance de discuter les sujets en question. Même quand elle le fait, les discussions sont très techniques, comportent un biais favorable au libre-échange et n'ont aucun statut formel qui leur permettrait d'influencer réellement la politique.

Les lobbies du business à la place du conducteur : En revanche, la Commission européenne autorise les lobbies du monde des affaires à accéder à des informations sensibles sur le cours des négociations commerciales – information dissimulée aux groupes

représentant les intérêts du public. La Commission confère également au business une influence indue sur le processus d'élaboration des politiques commerciales, à travers des centaines de meetings à huis clos. Il en résulte que l'empreinte des multinationales est visible partout dans les positions prises par l'UE au cours des négociations commerciales, et que les résultats de ces négociations ne sont pas dans l'intérêt des peuples européens.

L'irréversibilité de facto des accords commerciaux de l'UE: Les accords de commerce et d'investissement limitent sévèrement les choix démocratiques futurs d'une société car ils verrouillent les options politiques, et donnent aux multinationales des pouvoirs démesurés pour attaquer d'éventuelles nouvelles législations. Changer les accords commerciaux est bien plus difficile que changer la législation nationale classique, et peut conduire à la revendication de compensations financières énormes de la part de ces dernières.

La vision du Mandat commercial alternatif : en finir avec le secret, la confiscation du pouvoir par les multinationales, et la domination de la Commission européenne

Nous proposons une procédure totalement nouvelle pour initier, négocier, conclure et réviser les accords de commerce, qui assurera un rôle beaucoup plus grand à la société civile et aux parlements. Cela signifie jouer un rôle dans la politique commerciale, empêcher la confiscation du pouvoir politique par les entreprises privées et se débarrasser du secret excessif qui caractérise le processus pour le moment.

Comment y parvenir ?

Assurer la transparence et l'ouverture : Toutes les positions de négociations et les projets de texte doivent être publiés aussi vite que possible. La Commission, les États membres et les parlements doivent régulièrement, et de façon volontaire, fournir un accès en ligne aux informations concernant les réunions, la correspondance entre les responsables, les parlementaires et les lobbyistes, de façon à informer le public sur qui tente d'influencer les négociations, au nom de qui, avec quels moyens et quel agenda, et avec quels résultats.

Renforcer le rôle des Parlements : Le point de départ de notre alternative est de réduire le rôle de la Commission européenne, et de renforcer celui des Parlements. Cela doit se produire à tous les stades de la décision et de la négociation. Si la démocratie consiste en des décisions politiques prises par le peuple et leurs représentants élus, les politiques de commerce et d'investissement ne peuvent demeurer le fait d'une instance non-élue.

Assurer une participation significative de la société civile : afin de garantir un niveau maximal d'inclusion et de participation, les parlements nationaux devraient organiser une participation significative de la société civile au plan national. Seuls les parlements nationaux et le Parlement européen devraient être en mesure de prendre l'initiative de lancer le processus conduisant au démarrage de négociations commerciales.

Mais avant le lancement de négociations commerciales, des "tests de besoin" extensifs, transparents, indépendants et inclusifs doivent être conduits avec les organisations de la société civile, dont les ONG, les syndicats et tous les organes représentatifs dans les États membres.

De la même façon, des tests de besoin devraient avoir lieu dans le pays partenaire, de façon à vérifier si un accord commercial serait réellement dans l'intérêt public.

Les parlements devront également organiser des consultations publiques régulières sur le progrès des négociations, et quand un projet d'accord aura été conclu entre la Commission et le pays partenaire.

Conclusion et révision des accords de commerce : Quand un accord provisoire a été trouvé entre l'UE et le pays partenaire, il devra faire l'objet d'une Étude d'impact sur la durabilité et les droits humains, conduite de manière indépendante (EIDDH). Cette étude sera publiée et permettra un nouveau cycle de consultation publique et d'examen démocratique. A la fois les parlements nationaux et le Parlement européen doivent être en droit de proposer des amendements au texte provisoire, qui devra être renégocié. L'accord final devra être ratifié par les parlements nationaux et le Parlement européen.

Une fois l'accord entré en vigueur, une évaluation approfondie doit être entreprise tous les 5 ans. A n'importe quel moment le Parlement européen et les parlements nationaux, de même que le pays partenaire, pourront demander de négocier la révision de cet accord.

Empêcher la confiscation de la décision par les entreprises : Tout au long de la consultation et du processus de décision, l'accès privilégié et la "confiscation politique" par les lobbies de l'industrie doivent être empêchées. En conséquence, les consultations doivent garantir qu'une large variété de points de vue et d'intérêts seront pris en compte, parmi lesquels ceux des groupes qui seront directement et indirectement affectés par l'accord.

Le Mandat commercial alternatif :

10 questions clés

Question #1: L'alimentation, et comment nous la produisons

Notre système alimentaire mondialisé néglige nos paysans, notre santé et l'environnement. De plus la production alimentaire massive n'est pas parvenue à éliminer la faim pour des millions de personnes. Le commerce libéralisé et le manque de régulation des marchés conduisent les paysans dans le monde entier à vendre à des prix inférieurs à leurs coûts de production, ce qui rend intenables leurs conditions de subsistance.

Principaux problèmes

L'usine alimentaire de l'Union européenne, orientée à l'export, est dominée par les grandes multinationales et la Politique agricole commune (PAC), une politique qui conduit à la surproduction en Europe, au dumping et à la destruction des marchés locaux et régionaux des petits producteurs dans les pays en développement. Elle entraîne également des prix bas et instables pour les producteurs européens.

En Afrique, la négligence parfois intentionnelle des politiques nationales et internationales à l'égard des petites producteurs signifie que beaucoup ne peuvent même plus se nourrir eux-mêmes. La libéralisation du commerce et les dispositions prévues par les accords de commerce bilatéraux visant à l'ouverture des marchés locaux aux importations bon marché de l'UE aggravent encore la situation.

De surcroît, les rares ressources naturelles des pays en développement sont utilisées pour la production de biens "de luxe" destinés à l'exportation, tels que le soja ou les agrocarburants pour l'Europe, alors que l'expansion mondiale du modèle alimentaire européen provoque également des impacts écologiques dévastateurs, et à grande échelle.

La vision du Mandat commercial alternatif : une approche durable de l'alimentation

Le droit à l'alimentation ne peut être garanti pour tous tant que dominera le modèle actuel de l'agriculture "industrielle", qui consiste à produire de l'alimentation pour un marché mondial non régulé. Pour stopper la destruction des marchés agricoles au Sud, et pour réduire la dépendance de l'UE vis à vis des ressources naturelles de ces pays (ainsi que leur épuisement), l'UE doit se fixer l'objectif à long terme de devenir auto-suffisante sur le plan alimentaire.

Comment y parvenir ?

L'UE doit radicalement réviser sa Politique agricole commune, et ses politiques commerciales comme environnementales.

L'UE doit :

- respecter le droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire, qui signifie que les peuples d'Europe et du Sud ont le droit de définir et de contrôler leurs propres systèmes alimentaires locaux, de choisir ce qu'ils mangent et de garantir à leur communauté que leur alimentation est saine et accessible à chacun.
- s'éloigner des règles de la libéralisation commerciale multilatérale, régionale ou bilatérale, qui introduisent des distorsions sur les prix pour les paysans, qui conduisent à un accès inégal aux ressources naturelles, et ne pas contraindre les partenaires commerciaux à réduire leurs barrières douanières et leurs quotas, particulièrement quand ils sont conçus pour protéger la sécurité alimentaire et les conditions de

vie des petits producteurs. Au contraire, l'UE devrait soutenir les mesures de sauvegarde que les pays en développement peuvent introduire pour protéger les marchés locaux des importations à bas prix.

- devenir plus auto-suffisante concernant tous les produits qui peuvent être cultivés en Europe, particulièrement les protéines et les oléagineux comme alternatives aux importations de soja (transgénique), d'huile de palme et d'agrocarburants – ces produits ayant les impacts les plus désastreux sur les petits paysans et sur l'environnement dans les pays d'exportation.
- éliminer les importations d'agrocarburants vers l'UE, abandonner sa directive sur les agrocarburants et la remplacer par d'autres mesures conçues pour réduire la demande d'énergies fossiles par les transports européens.
- lorsque l'UE doit importer des produits alimentaires qui ne peuvent être produits dans l'UE (par exemple

le café et le cacao), elle doit assurer qu'ils sont produits dans conditions durables et qu'un prix juste est payé aux producteurs. Elle doit accroître le recours aux budgets d'aide pour aider les produits exportateurs à développer des standards d'exportation exigeants sur le plan social et environnemental, et garantir que les conditions de vie locales et la sécurité alimentaire ne sont pas compromises.

- abandonner l'augmentation des tarifs douaniers sur les produits tropicaux transformés – pour aider les producteurs et les entreprises des pays exportateurs à bénéficier de la valeur ajoutée liée à la transformation.
- placer les investissements dans l'alimentation et les terres agricoles vers les pays tiers – qui ont des impacts négatifs énormes sur la production, les conditions de vie et l'environnement de ces pays – dans le cadre de nouveaux accords contraignants comportant des obligations dans le domaine des droits humains.
- soutenir les pratiques agricoles durables en Europe et au Sud, afin de protéger la biodiversité, améliorer la fertilité des sols, réduire l'usage d'énergies fossiles et aider à prévenir la crise climatique.
- améliorer – et non abolir – le système de gestion de l'offre actuel de l'UE concernant le sucre et les produits laitiers, et explorer l'extension des principes

de gestion de l'offre à d'autres produits tels que la viande et les céréales.

- promouvoir des réserves alimentaires bien gérées (particulièrement des céréales) comme un moyen de réduire la volatilité excessive des marchés de produits agricoles.
- renforcer les normes de bien-être animal et environnemental pour les producteurs européens, et garantir que les entreprises de l'agroalimentaire et du commerce de détail européennes ne peuvent pas acheter à bas prix sur les marchés internationaux des produits fabriqués selon des standards inférieurs.
- stopper toutes les initiatives légales qui mettent en danger les variétés anciennes de semences, et renforcer les politiques anti-OGM au sein des cultures et des importations européennes.
- consolider les obligations de déclarations pour les additifs, les nano-technologies et les aliments génétiquement modifiés utilisés dans la production des œufs, des produits laitiers et de la viande.
- respecter et rétribuer les agricultures familiales par des prix garantis couvrant l'ensemble des coûts, et internaliser tous les coûts sociaux, environnementaux et liés au bien-être animal dans le prix de vente au consommateur.

Question #2: Emploi et droits au travail – comment nous les créons et comment nous les protégeons

La stratégie commerciale de l'Union européenne vise à rendre plus facile et moins chère la commercialisation des biens et la prestation et la vente compétitives de services, sans restriction à la propriété ni contrôle des mouvements de capitaux. Cela permet aux entreprises multinationales de déplacer rapidement la production d'un pays à l'autre à la recherche des conditions favorables, et de menacer les gouvernements et les syndicats s'ils essaient de réguler leurs activités. De cette façon, les règles de commerce et d'investissement actuelles mettent en compétition les travailleurs où qu'ils se trouvent dans le monde, et forcent les gouvernements à engager une course à la baisse des droits du travail et des politiques fiscales de façon à attirer les investissements.

Principaux problèmes

Les pays tentant de maintenir des normes de travail décentes sont menacés de licenciements massifs, alors que les travailleurs dans les pays aux normes inférieures "subventionnent" la production de biens bon marché à travers des salaires bas, des conditions de travail insécures et les difficultés associées.

Cette politique sert seulement les intérêts des élites économiques qui veulent offrir des produits moins chers aux consommateurs tout en défendant une protection plus stricte des brevets sur les médicaments et les investissements, de même qu'un accès accru aux marchés pour leurs entreprises. De plus, la libéralisation du commerce

expose les entreprises locales, particulièrement les petites et moyennes entreprises, à la concurrence internationale, qui peut aboutir – notamment dans le cas d'un commerce entre des pays de niveau de développement inégal – à la perte de parts de marché et à des pertes d'emplois considérables, et plus généralement à des pratiques commerciales injustes.

La vision du Mandat commercial alternatif : soutenir la mondialisation du travail décent

Le Mandat commercial alternatif vise à permettre la création d'emplois plus décents partout dans le monde, et à promouvoir une politique commerciale qui servira les droits des travailleurs.

Comment y parvenir ?

L'UE doit :

- évaluer par avance et suivre attentivement les impacts des accords de commerce sur l'emploi et sur les droits sociaux et environnementaux, et permettre aux représentants ruraux et citoyens des syndicats et des OSC de surveiller la mise en œuvre de la dimension sociale des accords commerciaux, et de négocier la mise en œuvre de mesures correctives.
- établir des dispositions contraignantes et des mécanismes de règlement des différends relatifs à l'emploi comportant des sanctions commerciales fortes (dont la suspension des bénéfices commerciaux) pour les entreprises et les pays signataires.
- renforcer les normes du travail par des mécanismes de responsabilité des investisseurs, qui incluront la possibilité de pénaliser les entreprises contrevenantes par des amendes.
- renforcer les services de douane de façon à effectivement tracer et saisir les biens produits par des enfants et le travail forcé.
- assurer à l'intérieur et hors de l'UE le droit de constituer et de rejoindre des syndicats, afin de défendre les négociations collectives et la défense des salaires aux plans sectoriel et inter-sectoriel.
- promouvoir la ratification et la pleine mise en œuvre de toutes les conventions de l'OIT et des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales.
- tenir les entreprises pour responsables des conséquences sociales et environnementales de leurs opérations en Europe et à l'extérieur.
- garantir le libre-mouvement des personnes et l'application des conditions de travail et d'embauche du pays de destination si elles sont plus favorables à celles du pays d'origine.

Question #3: Préserver l'espace politique pour réaliser les droits humains

La politique commerciale actuelle de l'Union européenne vise à limiter l'espace politique des pays pour réguler le commerce et protéger les marchés locaux – régulations qui sont nécessaires pour protéger les conditions de vie des segments vulnérables de la société et pour garantir les droits économiques, sociaux et culturels.

Principaux problèmes

Les États ont obligation, d'après le droit international, de respecter, protéger et assurer les droits humains, dont les droits économiques, sociaux et culturels. Les accords de commerce actuels de l'UE, cependant, comprennent des obligations qui rendent le respect de ces obligations difficile, voire impossible pour certains États : les dispositions prévoyant des réductions massives de droits de douane peuvent aboutir au déferlement d'importations de produits alimentaires, exclure les producteurs locaux du marché et menacer leurs revenus et leur droit humain à se nourrir eux-mêmes.

Les initiatives commerciales qui se concentrent sur un développement prioritairement centré sur les exportations dans le secteur agricole peuvent nourrir l'accaparement des terres, les évictions forcées, et menacer les droits des communautés rurales à l'alimentation, au logement et à l'eau. Les dispositions relatives aux droits de propriété intellectuelle peuvent limiter l'accès des petits paysans aux semences, ou l'accès des

personnes malades aux médicaments génériques à des prix abordables, menaçant de cette façon leurs droits fondamentaux à l'alimentation et à la santé. Les dispositions sur les services peuvent forcer les pays à privatiser les services publics et menacer les droits des plus pauvres à l'eau, la santé et l'éducation, parce qu'ils sont incapables de payer les prix du marchés pour ces services.

La vision du Mandat commercial alternatif : assurer la primauté des droits humains sur les intérêts des multinationales

Un Mandat commercial alternatif part du principe que les droits humains doivent primer sur les intérêts commerciaux des entreprises. Les États membres ont l'obligation de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits humains non seulement localement mais aussi hors de leur territoire. De surcroît les articles 3 et 21 du Traité de Lisbonne obligent l'UE à respecter et promouvoir les droits humains dans leurs politiques étrangères, dont les politiques commerciales.

Comment y parvenir ?

L'UE doit :

- réviser sa politique commerciale pour la rendre cohérente avec ses obligations internes et externes
- en matière de droits humains, de même que celles de ses États membres – le principe surplombant doit être la primauté des droits humains.
- s'assurer que les accords commerciaux ne limitent jamais l'espace politique dont les autres pays ont

besoin pour décider de mesures nécessaires à la réalisation des droits humains.

- systématiquement intégrer les droits humains dans ses études d'impact de durabilité. Ces nouvelles Études d'impact sur la durabilité et les droits humains (EIDDH) doivent être conduites avant le début de toute négociation par une institution indépendante, et avec la participation large de la société civile. Les ré-

sultats de l'EIDDH doivent être publiés et débattus au Parlement européen, et fournir la base à la formulation de tous les mandats de négociation commerciale.

- les accords de commerce et toutes les initiatives qui s'avèrent des menaces aux droits humains en Europe et dans les autres pays doivent être abrogés ou fondamentalement révisés sur la base d'un débat public et parlementaire.

Question #4: L'argent, et comment nous l'investissons

Les traités internationaux d'investissement offrent l'accès au marché et de hauts niveaux de protection aux investisseurs étrangers, tout en érodant sévèrement l'espace politique des États concernés. Ils empêchent également la restriction des flux de capitaux dans et hors d'un pays – ce qui signifie que les gouvernements peuvent perdre le contrôle de leurs propres économies.

Principaux problèmes

Les traités internationaux d'investissement offrent un accès illimité au marché pour les investisseurs étrangers, de même qu'une grande part des bénéfices normalement réservés aux entreprises locales. Cela réduit l'espace politique et a un effet négatif sur la protection sociale, la préservation de l'environnement et le développement économique, puisque les industries locales se trouvent en compétition avec des multinationales puissantes.

Les traités d'investissement ont aussi conduit à une épidémie croissante de grosses multinationales recourant à certaines clauses pour poursuivre les gouvernements lorsqu'elles estiment que les politiques de

ces gouvernements (par exemple dans le domaine des droits du travail ou de la protection de l'environnement) menacent leurs bénéfices. C'est excessivement coûteux pour les finances publiques, et cela décourage les gouvernements d'introduire des mesures protectrices dans le domaine social ou environnemental.

La vision du Mandat commercial alternatif : investir dans un avenir juste

L'investissement à l'étranger doit être utilisé pour construire un avenir plus juste et plus durable aux individus, aux communautés et à notre planète – et non seulement à créer des profits pour ceux qui disposent de l'argent à investir.

Comment y parvenir ?

Nos gouvernements doivent :

- arrêter de prétendre que l'investissement direct étranger (IDE) illimité est une formule magique bénéficiant aux pays cibles de ces investissements.
- mettre fin aux traités d'investissement existants dans les États membres lorsqu'ils vont à l'encontre de l'obligation légale du pays partenaire de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits humains et de garantir le développement durable.
- conserver le droit de surveiller les comportements des investisseurs et de dire "non" aux investissements étrangers indésirables ou inappropriés – même après que l'investissement ait été réalisé ; par exemple si l'investisseur a commis une faute ou si des décisions de politiques publiques prises après l'investissement signifient qu'il n'est plus considéré comme bon pour l'intérêt public.
- maintenir leur droit de décider de mesures de contrôle des capitaux pour empêcher les investisseurs étrangers de retirer soudainement leur argent des économies locales.
- stopper l'évasion fiscale, mettre en place des taux adéquats de fiscalité et de redevance, et s'assurer que les investisseurs étrangers payent au moins la même quantité d'impôts que les entreprises nationales et rendent publiquement compte de leurs comportements fiscaux sur une base pays par pays et projet par projet.
- être en mesure d'exercer les droits ci dessus sans être menacés par les investisseurs de procédures légales devant des cours internationales, telles que le Centre international de règlement des différends liés aux investissements.
- assurer que les investisseurs étrangers et leurs filiales portent la responsabilité juridique, y compris dans leurs propres États, de toute complicité de violation des droits humains, de destruction de l'environnement, ou d'évasion et d'optimisation fiscale, dont la pratique néfaste des prix de transfert.

- rendre plus aisées les actions juridiques contre les multinationales dans le cas de mauvaises pratiques et de violations des droits humains, et permettre aux communautés de les initier, à la fois auprès de tribunaux nationaux dans le pays hôte comme dans le pays de l'entreprise, et au plan international.
 - fournir aux citoyens l'accès à l'information sur les projets proposés à l'investissement afin de garantir le consentement libre, informé et a priori de toutes les parties prenantes.
- La communauté internationale doit :
- appliquer les instruments légaux internationaux existants relatifs aux droits humains, aux droits économiques et sociaux et au droit du travail, aux préoccupations environnementales, et assurer que tous les investissements bénéficient aux droits humains, économiques et sociaux en fixant des obligations contraignantes aux investisseurs internationaux.
 - s'accorder sur une série de sanctions pour ces compagnies qui manquent à leurs obligations et leurs engagements à respecter les différents instruments protégeant les droits humains et l'environnement.
 - établir une cour pénale internationale pour les crimes commis par les entreprises multinationales.

Question #5: Les banques et les spéculateurs, et comment se comporte l'industrie financière

Le secteur des services financiers – qui canalise les financements pour le commerce, les investissements directs étrangers et la société dans son ensemble – s'est arrogé beaucoup de profits. En tant que secteur influent et riche, il est parvenu à persuader les gouvernements qu'il devrait être dérégulé, et que les accords de commerce et d'investissement devraient restreindre ce que les régulations et les contrôles, y compris futurs, pourraient lui imposer.

Principaux problèmes

La combinaison très efficace de régulations insuffisantes et d'accords commerciaux qui ont ouvert l'accès au marché mondial (grâce au lobby du secteur financier) a donné aux banques, aux firmes d'investissement et aux spéculateurs le champ libre au cours des premières années du 21^{ème} siècle. Ils en ont tiré un avantage maximal, en développant une approche d'économie-casino, à haut risque, qui a finalement ébranlé le système économique mondial. Les réformes financières médiocres et l'usage maintenu des dispositions commerciales établies avant la crise causent toujours des dégâts silencieux pour les citoyens pauvres et vulnérables, en Europe et ailleurs dans le monde.

La vision du Mandat commercial alternatif : une révolution des services bancaires et financiers

Le secteur financier doit évoluer d'un secteur à risques et instable, qui fait systématiquement payer les sociétés, en un secteur strictement régulé qui fournit des services financiers de base à tous, et qui contribue au développement de sociétés justes et durables. Le commerce et l'investissement dans le secteur de la finance, et les règles et les accords qui les concernent, devraient servir cet objectif, et ceci devrait être appliqué, grâce à la coopération, dans toutes les activités transnationales de services financiers.

Comment y parvenir ?

L'Union européenne doit :

- faire de la stabilité financière un bien public de sorte que toutes les politiques nationales, communautaires et internationales relatives aux services financiers et bancaires aient pour objectif et priorité ultimes l'inclusion, la durabilité et la stabilité plutôt que la rentabilité.
- passer en revue tous les produits financiers afin de vérifier qu'ils comportent des bénéfices positifs sur le plan économique, social et/ou environnemental, et qu'ils sont simples et faciles à comprendre. Les produits financiers risqués, non-conformes et très complexes doivent être éliminés et interdits.
- introduire des mesures pour refréner la culture excessive des bonus, qui repose sur la prise de risque, la spéculation et la recherche de profits à tout prix. Cela devrait inclure des taxes sur les transactions financières qui financeraient des activités durables et bénéficiant aux plus pauvres.
- garantir que les fournisseurs de services financiers, dont les banques, les fonds de pension et les compagnies d'assurance, ne deviennent pas "trop gros pour s'effondrer", ou trop gros pour être régulés et supervisés.

- abolir les paradis fiscaux et interdire les banques et les investisseurs opérant dans et à travers les paradis fiscaux. Des mécanismes de coopération internationale et d'échange d'informations devraient être établis pour détecter et empêcher l'évasion et l'optimisation fiscales, les fuites de capitaux et "l'argent noir" résidant secrètement dans les banques étrangères.
- assurer que tout le processus de décision relatif au secteur financier, en partant du niveau international, est transparent et soumis à un contrôle démocratique sérieux, et non confisqué par des négociateurs des accords de commerce et d'investissement favorables aux multinationales, ni par des instances dont les régulateurs sont influencés par les lobbyistes de la finance.
- mettre un terme aux accords de commerce existants qui visent à libéraliser les services financiers – il devrait être parfaitement acceptable pour les gouvernements de choisir entre les banques et les fournisseurs de services financiers en fonction de la qualité de leurs produits et de leurs services, et de s'ils sont ou non ancrés dans l'économie locale.
- promouvoir la coopération internationale sur les services financiers, par exemple en créant un nouveau forum pour réguler et superviser toutes les activités de commerce et d'investissement du secteur financier et des investisseurs, qui devrait comporter un tribunal à même de légiférer en cas de mauvaises pratiques.

Question #6: Les matières premières et comment nous les partageons

Pour vivre confortablement, les populations ont besoin de ressources pour assurer leurs conditions de vie et un certain nombre de besoins – que ce soit l'eau pour les cultures, les forêts pour l'alimentation et la construction, ou des minerais rares pour nos micro-ordinateurs. Mais la dépendance de l'UE vis à vis de l'importation de matières premières destinées à la transformation dans l'UE accroît la compétition pour ces matériaux, déposant les populations vulnérables des pays pauvres de leurs ressources, et endommageant l'environnement.

Principaux problèmes

Un tiers des matières premières de l'UE est importé, ce qui signifie que l'UE est plus dépendante de celles-ci que n'importe quelle autre région du monde.

Sans ces matières premières, l'industrie européenne automobile, chimique ou de la construction ne pourrait exister. Et cette dépendance à l'import risque de s'accroître, dans la mesure où les effets des politiques relatives aux agrocarburants et aux bioéconomies se font sentir – par exemple, l'objectif de l'UE de 10% de tous les carburants des transports provenant de sources renouvelables à l'horizon 2020 encourage l'accaparement des terres dans les pays en développement.

Cet encouragement à l'importation de plus de matières premières déplace des millions de personnes, affecte l'environnement dans le monde entier, et contribue à des violations des droits humains. Les populations vivant dans des régions où les matières premières sont extraites ou produites n'en bénéficient pas la plupart du temps, voire souffrent des conséquences néfastes de cette extraction. Pendant ce temps, les entreprises la plupart du temps multinationales qui exploitent ces matériaux évitent de payer des impôts et des redevances.

L'Initiative sur les matières premières de l'Union européenne vise une efficacité plus grande dans l'utilisation des matières premières plutôt que d'instaurer des objectifs absolus et contraignants de réduction de la consommation, alors que la nouvelle stratégie de l'UE relative à l'industrie des "bioéconomies" peut seulement empirer

les choses. Elle vise à utiliser la biomasse au lieu des énergies fossiles, pour fournir à la fois l'énergie et les matières premières à tout le secteur manufacturier européen.

Ce plan repose sur des biotechnologies existantes ou à inventer, qui permettront de transformer le matériau des plantes en presque n'importe quel produit imaginable, dont des bioplastiques et de nouveaux médicaments.

Ce besoin de sécuriser un approvisionnement constant en matières premières conduit l'UE à une stratégie toujours plus agressive pour obtenir des conditions commerciales encore plus "libres" et dérégulées. L'UE négocie par exemple, âprement et de longue date, des interdictions globales des taxes à l'export par l'OMC, pour essayer d'empêcher les pays de restreindre leurs exportations de matières premières.

La vision du Mandat commercial alternatif : respecter les ressources

Afin de progresser vers une utilisation durable et équitable des ressources, l'UE doit fixer des objectifs clairs de réduction de ses niveaux de consommation des ressources naturelles, particulièrement concernant le foncier, les ressources énergétiques et minérales, l'eau et la biomasse. Une stratégie de commerce et d'investissement nouvelle et alternative devrait réduire les importations et la consommation européennes à la fois des ressources naturelles et des biens manufacturés, particulièrement ceux qui n'ont pas été produits dans des conditions justes et durables.

Comment y parvenir ?

L'UE doit :

- assurer que les ressources naturelles importées et utilisées dans l'UE ne contribuent à des violations des droits humains ou à des conflits dans les pays d'origine. L'obligation de réaliser des études d'impact sur la durabilité et les droits humains devrait constituer une première étape dans cette direction.
- assurer que les victimes de violations des droits humains causées par les activités des gouvernements ou des entreprises européens ont accès au système judiciaire de l'UE et à des compensations.
- arrêter de pousser pour l'obtention de dispositions qui empêchent les autres pays de restreindre l'exportation de leurs matières premières. Les pays en développement doivent préserver leur droit à réguler leurs exportations, et notamment par l'utilisation de taxes à l'exportation comme à l'importation, ainsi que par leurs politiques relatives aux marchés publics. L'UE doit respecter la décision des gouvernements du Sud d'utiliser leurs ressources naturelles pour satisfaire leurs propres besoins.
- arrêter d'utiliser des tarifs douaniers différentiels pour décourager l'importation de biens manufacturés dans le but de protéger l'industrie européenne tout en encourageant l'importation de ressources naturelles.
- négocier des accords de partenariats bilatéraux et volontaires avec ses interlocuteurs commerciaux, de concert avec les communautés affectées et toutes les parties-prenantes, afin d'élever les normes de production, de développer la transformation dans les pays d'exportation et de favoriser le commerce Sud-Sud.
- utiliser ces accords bilatéraux pour assurer que toutes les entreprises et les investisseurs impliqués dans l'extraction de matières premières sont légalement responsables de leurs actions dans leur propre pays et dans les pays d'implantation.
- assurer que les entreprises et les investisseurs européens respectent les principes de justice fiscale

et ne pratiquent ni les prix de transfert, ni l'évasion ni l'optimisation fiscales.

- renoncer à son projet de devenir une "bio-économie" - dépendante de la biomasse importée – qui augmenterait dramatiquement l'usage de terres et de biomasse par l'UE sans traiter correctement le problème de la surconsommation. En lieu et place, l'UE devrait "éco-restructurer" son système industriel, et reconnecter la production à l'environnement social et naturel, de façon à donner la priorité à la réduction globale de la consommation de matières premières, à l'usage de ressources recyclées, à la diminution de la production de déchets, à l'augmentation de l'efficacité dans l'utilisation des ressources et à la réduction de l'usage de carburants.
- réguler le pouvoir et la taille des multinationales opérant dans le secteur des matières premières à travers la mise en œuvre de lois antitrust aux plans communautaire et national, ainsi que par la coordination avec les autres gouvernements, afin de fractionner les entreprises géantes qui dominent les marchés de matières minières, énergétiques et agricoles.

Les gouvernements des pays en développement doivent s'assurer que :

- leurs parlements et leurs autorités locales jouent un rôle central dans la prise de décision et la surveillance concernant l'approbation des licences, des régulations et du suivi de l'allocation des revenus issus de l'exploitation de ces matières premières, de même que de l'impact sur le développement durable.
- tout accord dans lequel ils s'engagent maintiendra l'indépendance et l'intégrité des entités gouvernementales en charge de l'approbation et de la surveillance des accords d'extraction.
- la participation de la société civile est effective – particulièrement des communautés locales – dans les processus de prise de décision tout au long de la chaîne de valorisation, depuis les décisions relatives à l'octroi de licences jusqu'à la redistribution de revenus issus de l'extraction.

Question #7: Le changement climatique et comment nous partageons équitablement le fardeau

Les accords internationaux de commerce et d'investissement constituent une force motrice de la croissance des secteurs industriels consommateurs d'énergie et de l'expansion de l'agriculture intensive – les activités gourmandes en carbone nourrissent des émissions de carbone encore plus grandes en raison de leur dépendance à l'égard des énergies fossiles. Cette activité, et le réseau de transport routier et aérien très consommateur de carbone également, et nécessaire pour acheminer les biens agricoles et industriels dans le monde entier, contribuent à la destruction ininterrompue des forêts régulatrices du climat, et au changement climatique lui-même.

Principaux problèmes

Le retard dangereux pris dans le traitement du problème du changement climatique est une conséquence directe de notre système économique actuel, dans lequel l'attachement des gouvernements aux intérêts du monde des affaires les conduit à rester aveugle à la question. Cette tendance est légitimée par la "soft law" introduite dans ce domaine par des organisations internationales comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC) – la seule organisation mondiale qui peut forcer des pays à changer leurs politiques locales ou internationales si elles sont considérées comme des distorsions au marché. Pour cette raison, les gouvernements sont réticents à introduire des mesures qui pourraient bloquer l'agenda des entreprises, car elles seraient attaquées à l'OMC.

Cette approche du changement climatique favorable aux entreprises a conduit à proposer des "fausses solutions" au problème, parmi lesquels les systèmes – très faibles - de certification volontaire (dont les instances de décision sont dominées par les multinationales qu'elles sont supposées réguler) et le Système communautaire d'échanges de quotas d'émissions (SCEQE) – le plus grand marché carbone au monde dans lequel les entreprises et les investisseurs peuvent échanger leurs "droits à polluer" à travers des "autorisations" d'émission de carbone interchangeables. Ce système lui-même a contribué à déclencher des conflits environnementaux au Sud.

L'UE porte une responsabilité particulièrement lourde en raison de sa législation environnementale, qui inclut des objectifs minimaux sur l'utilisation des biocarburants dans le transport, et de la spéculation qu'elle nourrit sur le développement des bioéconomies (voir *Ressources naturelles* ci dessus). Même si elles sont présentées comme des moyens de réutiliser les déchets agricoles, ces deux politiques accroissent la demande de terres sur lesquelles développer les cultures à échelle industrielle, avec des impacts significatifs sur la sécurité alimentaire, les prix et la confiscation des terres.

Dans le même temps, les règles protégeant les droits de propriété intellectuelle augmentent le prix des technologies favorables au climat, rendant impossible, pour les pays en développement, de s'orienter vers des modèles de développement durables, bas-carbone et sans impact pour le climat.

La vision du Mandat commercial alternatif : l'impératif du changement climatique

Une approche nouvelle, ambitieuse, juste et faiblement consommatrice de carbone doit remplacer la focalisation actuelle de l'UE sur la croissance économique à tout prix.

Comment y parvenir ?

L'UE doit :

- démanteler son Système d'échange de crédits d'émissions, défaillant.
- fixer des objectifs d'économie d'énergie contraignants et plus rigoureux. L'objectif d'atteindre 20% de réduction des émissions de CO2 en 2020 (comparé au niveau de 1990) doit être porté au moins à 60% en 2030 et rempli à l'intérieur de l'UE, sans économies de carbone dans les pays tiers ("off-setting).
- augmenter l'investissement dans les nouveaux processus et les technologies qui réduisent les émissions et créent des emplois.
- commencer à payer sa dette climatique aux pays en développement, en initiant des accords volontaires bilatéraux sur le changement climatique, et en soutenant les programmes d'adaptation et d'atténuation de ces pays par des ressources réellement additionnelles et nouvelles issues des fonds publics.

- soutenir la création de chaînes de valeur locales durables au Sud de façon à garantir le développement d'une économie écologique solide à même de soutenir les communautés locales. Cela pourrait être assuré par un transfert direct de fonds sur la dette climatique due. De plus nous devons rendre les importations intensives en énergie plus coûteuses, ou octroyer des crédits ou subventions aux exportateurs efficaces sur le plan énergétique.
- promouvoir un cadre alternatif concernant les droits de propriété intellectuelle qui favorisera les technologies vertes locales, qui encouragera (plutôt qu'empêcher) le transfert de technologies faibles en carbone vers les pays en développement, et qui aidera au développement de cultures favorables au climat par les petits producteurs.

La communauté internationale doit :

- développer une réponse collaborative à ces questions, et clarifier comment les différents pays vont réduire les émissions de gaz à effet de serre en conformité avec leur "responsabilité historique".

Question #8: Les services publics et comment nous les protégeons

La résistance croissante des citoyens au démantèlement des services publics a jusqu'à présent eu peu d'impact sur la politique de commerce et d'investissement de l'UE. Les services essentiels tels que la distribution d'eau et d'énergie, l'éducation, la santé et les services sociaux doivent être sauvegardés face aux intérêts commerciaux offensifs, et les lois du marché renforcées.

Principaux problèmes

La stratégie agressive de libéralisation commerciale que déploie l'UE ne met pas seulement en danger la haute valeur sociale des services publics, elle remet également en question le rôle pivot que joue le secteur des services publics dans la dynamisation et la stabilisation du développement économique.

Même dans des secteurs aussi essentiels que la santé, l'éducation ou les services énergétiques, les avocats du libre-marché cherchent à accroître le pouvoir des multinationales à travers des lois sévères pro-concurrence, et à restreindre drastiquement l'espace politique qui permettrait de répondre à la demande démocratique d'un retrait des politiques de libéralisation et de privatisation qui ont échoué. Ignorant les critiques sévères portées depuis de nombreuses années par les syndicats, les ONG et les autorités locales, la Commission européenne ne montre aucune volonté de répondre à la demande d'exclusion des services publics du champ des accords de libre-échange.

La vision du Mandat commercial alternatif : exclure les services publics des négociations commerciales

L'Union européenne fait état de son engagement formel en faveur des valeurs de respect de la dignité humaine, de la liberté, de la démocratie, de l'égalité, de la loi et des droits humains. Elle prétend également que ses objectifs comprennent la promotion d'une société dans laquelle le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité prévaudraient. De surcroît son traité fondateur stipule explicitement qu'elle appliquera ces mêmes principes à ses affaires extérieures. Considérant ces éléments, la protection de la valeur collective des services publics est incontestablement une question de cohérence politique – à l'intérieur, et au delà de l'Europe. En reconnaissance de l'impact positif de services publics de haute qualité, et de l'accès universel à ceux-ci, pour le développement social, les politiques de commerce et d'investissement ne doivent pas remettre en cause l'espace politique nécessaire pour combattre les inégalités et favoriser le progrès social.

Comment y parvenir ?

L'UE doit :

- revenir sur l'attention qu'elle accorde aux intérêts offensifs des entreprises en faveur de la libéralisation des services publics dans les négociations commerciales, et commencer à protéger les services publics en les excluant du champ des accords de commerce et d'investissement. Ces derniers ne doivent pas fragiliser l'espace politique local, régional et national nécessaire pour répondre aux demandes démocratiques de (re)régulation et de retrait des mesures de privatisation qui ont échoué.
- mettre un terme à ses négociations sur le commerce et l'investissement qui cherchent la libéralisation des services publics des autres pays – au contraire, le contrôle démocratique, la qualité et l'accessibilité des services publics doivent être renforcés à l'intérieur et hors de l'UE.
- reconnaître le rôle pivot qu'un secteur des services publics fort peut jouer pour dynamiser et stabiliser le développement économique, et remplacer son approche néo-libérale, qui a conduit à la crise, en matière de commerce et d'investissement par une nouvelle perspective centrée sur l'amélioration des conditions de vie et de travail.

Question #9: Les marchés publics, un outil pour le développement social, et non l'expansion commerciale

Les marchés publics concernent le processus par lequel les gouvernements centraux et locaux, et toutes les institutions et les fournisseurs de service régis par le droit public achètent des biens, de la main-d'œuvre et des services. Traditionnellement, les marchés publics ont été exclus des négociations commerciales multilatérales en raison de leur potentiel à promouvoir les intérêts stratégiques nationaux et locaux, puisque par exemple les contrats de marchés publics peuvent aider au développement des entreprises locales.

Principaux problèmes

Convaincue de la nécessité d'ouvrir aux multinationales européennes de nouvelles opportunités de concourir pour des contrats dans d'autres pays, l'UE promeut activement l'inclusion de dispositions sur les marchés publics dans les accords de commerce.

Cette approche utilitariste des marchés publics est dans les faits une façon détournée pour l'UE d'ouvrir de nouveaux marchés aux entreprises européennes tout en réduisant l'espace politique des gouvernements pour gérer leurs propres économies.

La vision du Mandat commercial alternatif : les marchés publics sont un outil du développement social

Il est essentiel que les accords commerciaux ne compromettent pas la capacité des autorités publiques, à la fois dans les pays industrialisés et dans les pays en développement, à l'utilisation sage de l'argent des contribuables. Les marchés publics sont un outil efficace qui peut être utilisé pour créer et préserver une économie locale dynamique, pour promouvoir des sociétés égalitaires et inclusives, et pour assurer la protection de l'environnement. Dans les pays en développement en particulier, les marchés publics sont un instrument macro-économique très important pour soutenir les industries naissantes, particulièrement en temps de crise.

Comment y parvenir ?

L'UE doit :

- considérer les marchés publics comme un outil de promotion de la justice sociale et économique, et non comme un moyen d'augmenter le commerce.
- encourager activement les autorités publiques de toute l'Europe à faire des choix stratégiques informés concernant leurs marchés publics, de façon à garantir le meilleur usage de l'argent public.
- permettre à sa propre législation d'évoluer vers des marchés publics durables, et insérer cette approche dans ses négociations commerciales futures.
- permettre à sa politique en matière de marchés publics d'être ouverte à l'examen et à la critique de la société civile, et de ne pas être dominée par

les intérêts spécifiques des grandes entreprises européennes dans les pays en développement.

Les pays en développement et les pays les plus pauvres doivent :

- s'assurer qu'ils bénéficient de protections lorsqu'ils entrent volontairement en négociations avec l'Union européenne sur la question des marchés publics, protections qui leur permettront de sauvegarder leurs balances des paiements, et s'assurer qu'elles jouissent de réserves suffisantes pour construire des programmes de développement économique, promouvoir l'installation ou le développement d'industries locales, et soutenir des unités industrielles dépendantes des contrats de marchés publics.
- défendre l'inclusion de dispositions en faveur de marchés publics durables dans le cadre des engagements qu'ils prendront avec l'UE.

Question #10: La propriété intellectuelle, et comment lui donner une valeur humaine

Les droits d'auteur, les brevets, les marques déposées et toutes les autres formes de ce qu'il est convenu d'appeler "propriété intellectuelle", dont les semences, les nouveaux médicaments et les inventions industrielles, donnent l'usage exclusif de ces biens à ceux qui détiennent les droits de propriété intellectuelle à leur égard.

Ces détenteurs de droits peuvent freiner l'innovation de leurs concurrents et mettre en place des prix monopolistiques qui empêchent l'accès aux biens essentiels de la connaissance, parmi lesquels les médicaments. Les accords commerciaux comprennent souvent des normes de propriété intellectuelle qui sont plus exigeants que celles prévues par l'accord ADPIC (Accord sur les droits de propriété intellectuelle liés au commerce) de l'OMC, ou par les accords de l'Organisation mondiale sur la propriété intellectuelle (OMPI).

Principaux problèmes

La croissance galopante de la puissance juridique exercée par les détenteurs de droits de propriété intellectuelle (DPI) - entraînés par les gouvernements des pays développés et les organisations internationales - a conduit (entre autres) les entreprises pharmaceutiques à retarder la divulgation de médicaments génériques, les détenteurs

de brevets logiciels à entraver la concurrence et l'innovation, et a entraîné l'érosion des droits des agriculteurs aux semences et à la variété des cultures.

Le système de la propriété intellectuelle nuit également au partage des connaissances - il limite ainsi l'accès aux traitements et entrave la lutte contre le changement climatique. Son application rigoureuse restreint la liberté

d'innovation et de concurrence, menace l'accès à la connaissance et la protection d'une procédure en bonne et due forme, la liberté d'expression, la vie privée et bien d'autres libertés civiles. Dans certains domaines, la faiblesse des incitations offertes par le système des brevets conduit à un déficit de recherche sur les maladies rares mais dangereuses.

Ajouté à tout cela, l'UE vise à exporter ses lois sur la propriété intellectuelle par des accords commerciaux, en courant le risque de favoriser des processus législatifs parallèles et le recours au secret dans ses négociations commerciales, qui vont encore plus loin que la législation européenne.

Sur le plan international, l'un des outils les plus importants pour la définition et la réglementation des DPI est l'Accord sur les aspects commerciaux des droits de

propriété intellectuelle (ADPIC), élaboré par l'Organisation mondiale du commerce. Les soi-disant «Accords ADPIC-plus» menacent d'ignorer les besoins locaux, les intérêts nationaux, les capacités technologiques, les capacités institutionnelles et les conditions de santé publique de nombreux pays moins développés.

La vision du Mandat commercial alternatif : un système de propriété intellectuelle au service des intérêts stratégiques et des valeurs humaines

L'UE et les pays en développement seront plus forts et les valeurs humaines seront mieux défendues si les droits de propriété intellectuelle sont établis, interprétés et appliqués dans le cadre des droits humains, de la protection des consommateurs, de la concurrence, des lois sur la vie privée et des objectifs de développement.

Comment y parvenir ?¹

L'UE et les autres acteurs doivent :

- encourager une large participation du public, fonder les décisions publiques sur la recherche plutôt que la foi, l'idéologie ou le lobbying des entreprises, développer une recherche transparente, avec des méthodes, hypothèses, sources de financement, et données sous-jacentes documentées publiquement.
- respecter les droits à une procédure en bonne et due forme et à des procès équitables, maintenir des seuils de preuve adéquats, éviter l'expansion induite de la responsabilité criminelle des parties tiers, examiner scrupuleusement l'application publique des responsabilités déléguées au secteur privé, garantir que les pénalités légales sont raisonnables et proportionnelles et qu'elles n'incluent aucune restriction à l'accès aux biens et services fondamentaux dont l'accès aux services internet, aux médicaments indispensables et aux instruments de la connaissance.
- mettre en place un moratoire permanent sur une extension supplémentaire des droits d'auteur et des brevets, placer les logiciels libres et "open source" sur un pied de compétition égale avec les logiciels en propriété privée, requérir l'usage de normes ouvertes pour l'information produite par ou pour les entités publiques, accorder l'accès public sans restriction à tous les processus de recherche financés par le secteur public.
- assurer que le droit international est interprété de façon à conférer aux États la plus grande

flexibilité possible pour l'adoption de limitations et d'exceptions qui seraient appropriées à leurs contextes culturels et économiques, soutenir le développement d'accords internationaux contraignants fournissant un minimum obligatoire d'exceptions et de limitations.

- dédier les ressources publiques à des politiques incitatives "hors-brevets", telles que des prix d'innovation, particulièrement dans des secteurs où les incitations au dépôt de brevets se sont révélées insuffisantes, par exemple concernant les maladies rares ou la fourniture d'un accès rentable aux traitements dans les pays en développement.
- mettre en œuvre des réformes qui limitent l'octroi ou la conservation de brevets lorsqu'ils ne sont pas justifiés par des bénéfices nets pour le public, et examiner attentivement les domaines sujets à brevetage et innovation.
- s'assurer que les propositions actuelles de réformes des droits d'auteur et des brevets intègrent pleinement les préoccupations de développement, et évaluent les implications pour les pays en développement.
- encourager les efforts des pays en développement à faire un plus grand usage des flexibilités, des limitations et des exceptions aux règles de propriété intellectuelle lorsqu'ils revendiquent des objectifs politiques dans des domaines tels que la santé, l'éducation, l'agriculture, l'alimentation et le transfert de technologies.

1 Cette section cite et s'appuie sur : Global Congress, 2011, The Washington Declaration on Intellectual Property and the Public Interest, <http://infojustice.org/washington-declaration>

Lista de signatarios

Dentro de Europa

ActionAid Nederland (Países Bajos)
Africa-Europe Faith and Justice Network (Europa)
Africa Roots Movement (Países Bajos)
Afrika Contact (Dinamarca)
Afrikagrupperna (Suecia)
Aitec (Francia)
Alternative Trade Network (Grecia)
ASEED Europe
Attac Austria
Attac France
Attac Germany
Attac Hungary
Attac Spain
Both ENDS (Países Bajos)
CAWN (Reino Unido)
Clean Clothes Campaign Netherlands
CNCD (Bélgica)
Colibri (Alemania)
Comhlanh (Irlanda)
Commission For Filipino Migrant Workers (Países Bajos)
Confédération paysanne (Francia)
Corporate Europe Observatory (Bélgica)
Dutch section of the Women international league (Países Bajos)
Ecologistas en Accion (España)
European Milk Board
Fair Trade Advocacy Office (Europa)
Fairwatch (Italia)
FIAN Netherlands
FNV (Países Bajos)
France Amérique Latine (Francia)
Friends of the Earth Europe
GMB (Reino Unido)
Hegoa (España)
Indian Committee of the Netherlands
KOOP Natin (Países Bajos)
Milieudefensie (Países Bajos)
Misereor (Alemania)
National Peace and Justice Network (Reino Unido)
ODG Catalonia (Estado español)
OIKOS (Países Bajos)
Philippinen Buro in Europe
Platform Aarde Boer Consumer (Países Bajos)

Platform of Filipino Migrant Organisations (Europa)
Powershift (Alemania)
RESPECT Network in Europe
SOMO (Países Bajos)
STRO (Países Bajos)
Supermacht (Países Bajos)
Terra Nueva (Italia)
Trade Justice Movement (Reino Unido)
Traidcraft (Reino Unido)
Transnational Institute (Países Bajos)
TRUSTED Migrants (Países Bajos)
Vedegylet (Hungría)
La Via Campesina Europe
War on Want (Reino Unido)
WEED (Alemania)
Wemos (Países Bajos)
XminY (Países Bajos)
Za Zemiata (Bulgaria)

Fuera de Europa

Redes y organizaciones regionales

Alianza Social Continental (América Latina)
Common Frontiers (Canadá)
EU-ASEAN regional campaign network (Asia)
Focus on the Global South (Asia)
Plataforma interamericana de derechos humanos, democracia y desarrollo (América Latina)
Polaris Institute (Canadá)
Red Mexicana de Acción Frente al Libre Comercio - Mexico
Réseau québécois sur l'intégration continentale (Canadá)
Trade Justice Network (Canadá)

Organizaciones Nacionales

Attac Argentina (Argentina)
Comision nacional de Enlace (Ecuador)
Ecuador Decide (Ecuador)
Indonesia for Global Justice (Indonesia)
Institute for policy studies - Global Economy Project (EE.UU.)
Kromantse Foundation (Ghana)
Monitoring sustainability of globalization (Malasia)
Social Development Cooperative (Ghana)
Unidad ecologica salvadorena (El Salvador)



Les peuples et la planète d'abord

Soutenez le Mandat
commercial alternatif

